

Résultats de notre enquête sur les salaires

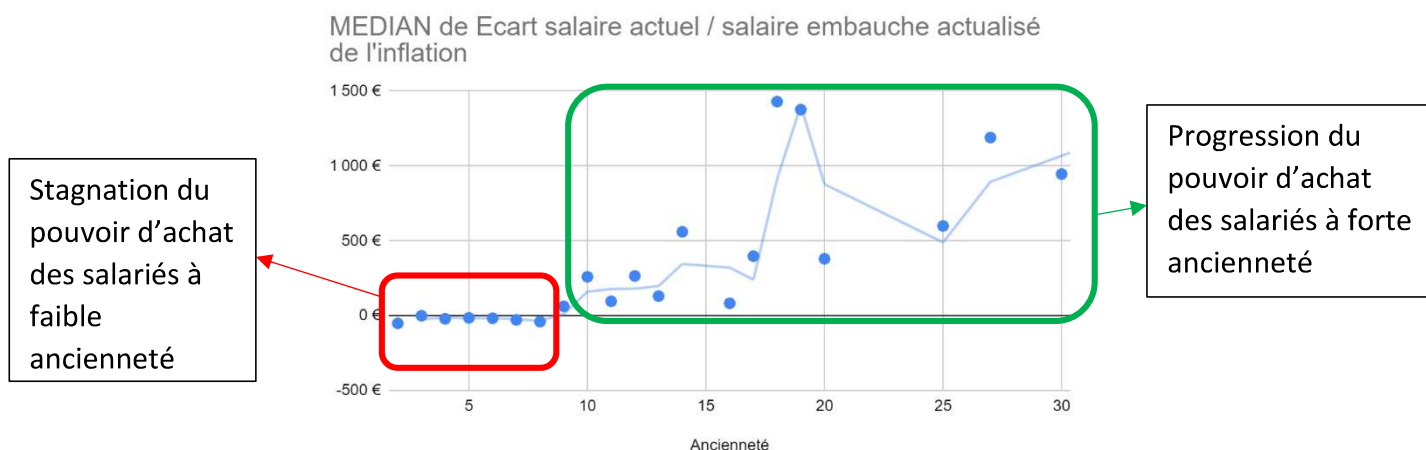
Notre questionnaire sur l'évolution de carrière chez MODIS publié dans notre courrier de janvier a recueilli plus d'une centaine de réponses. Nous commençons par remercier chaudement ceux qui ont accepté de jouer le jeu, malgré les tabous qui entourent parfois la question des salaires.

Vos réponses sont précieuses et nous avons pu en profiter pour faire le point avec ceux dont les commentaires appelaient une réaction. Voici une restitution rapide des enseignements de cette enquête :

+60 € : c'est la hausse de salaire mensuel moyenne des répondants ayant plus d'un an d'ancienneté. L'écart entre Cadre et Non-Cadre est relativement faible (58 € pour les Non-Cadres, 66€ pour les cadres).

Les augmentations de salaires permettent-elle de compenser l'inflation ?

Et bien cela dépend essentiellement de... l'ancienneté ! En effet, on constate un gain de pouvoir d'achat moyen essentiellement pour les salariés ayant plus de 8 ans d'ancienneté.



Attention, il ne s'agit que de moyennes, et il se trouvera toujours des cas particuliers qui viendront contredire ces chiffres. Le lien ci-dessous vous proposera un outil de comparaison de l'évolution de votre salaire face à l'inflation.

Evolution de carrière

Pour 60% des répondants, c'est le calme plat, alors que pourtant l'ancienneté moyenne est de 8 ans, ce qui pouvait laisser espérer des évolutions plus nombreuses.

Vous voulez en savoir plus ?

Décryptage complet sur notre blog :

<https://cfdt-modis.blogspot.com/2023/03/resultats-de-notre-enquete-sur.html>

Situation économique d'Akkodis

Les chiffres sont bons et notre Direction annonce un très bon 1^{er} trimestre, avec un Chiffre d'Affaire supérieur au budget fixé ! En effet, le prix de vente de nos prestations a pu être augmenté de 4% (un niveau équivalent aux hausses salariales). Le taux d'activité est aussi excellent.

Dans ces conditions, la seule ombre au tableau pour la Direction réside dans le niveau record de départs de salariés, conjugué à des tensions sur le recrutement. La question est donc aujourd'hui moins de trouver du travail que de trouver des personnes pour faire le travail !

Nous avons donc découvert avec effarement le montant des nouvelles primes de cooptations, qui atteignent maintenant 3 000 € pour les métiers les plus recherchés ! Il deviendra bientôt plus rentable pour les salariés Akkodis de se reconvertir en chasseurs de tête que de miser sur leur professionnalisme pour voir leur rémunération évoluer !

Il est urgent d'investir sur les ressources présentes pour leur donner envie de rester, plutôt que sur le recrutement de nouvelles ressources qui compensent à peine le flux des départs !

Elections chez Akka

Nous en parlions en janvier, les élections des représentants du personnel au CSE AKKA devaient se tenir après près d'une décennie de guérilla juridique menée par des syndicats prêt à tout pour empêcher la démocratie de s'exprimer.

Les élections se sont bien tenues, et nos collègues de la Cfdt Akka les ont remportées haut la main (cliquez sur l'image pour en savoir plus).



Cependant, des syndicats ayant introduit un recours, un jugement rendu la semaine dernière a invalidé le second tour du scrutin (désignant les membres du CSE) tout en maintenant les résultats du 1^{er} tour (qui permet de statuer sur la représentativité des syndicats chez AKKA).

C'est donc une grande tristesse de voir que les salariés AKKA seront pendant encore des mois privés du bénéfice d'un CSE fonctionnel (pas de représentants devant la direction, pas d'œuvres sociales comme chez Modis).

Suivez-notre blog pour connaître la suite des événements, qui pourraient se précipiter dans les semaines à venir et aussi impacter les salariés MODIS, si la désignation de représentants communs à Modis et Akka se confirme.

Communiqué de la Fédération F3C CFDT



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Branche Bureaux d'Etudes Techniques

**La F3C CFDT revendique et obtient un accord
relatif à l'interruption spontanée de grossesse.
Une avancée sociale notable !**

Une très ancienne revendication de la F3C CFDT !

Depuis des années, la F3C CFDT porte cette revendication et a souhaité l'inscrire cette demande régulièrement à l'agenda social. Cette revendication tient compte des besoins des femmes et de leur conjoint ou conjointe qui vivent un événement traumatisant, et auquel nous ne sommes pas préparés.

La F3C CFDT innove par cette revendication en initiant la création de nouveaux droits, différents de ceux que les partenaires sociaux négocient habituellement. Cette accord permet aux salariés des bureaux d'études d'obtenir des droits nouveaux absents du code du Travail ou des autres conventions collectives.

Des droits nouveaux pour les salariés de la branche !



Dorénavant, les salariées de la branche vivant une interruption spontanée de grossesse, avant vingt-deux semaines d'aménorrhées, **bénéficient d'une autorisation d'absence exceptionnelle de deux jours, non déductibles des congés et n'entraînant pas de réduction de salaire.** Sous réserve d'être également salariée d'une entreprise de la branche, la personne liée à la mère bénéficie de ce congé dans les mêmes conditions.

Réforme des retraites



Il y a tout juste un an, en mai 2022, La CFDT présentait au gouvernement nouvellement nommé un document de 75 pages de propositions destinées à répondre aux attentes sociales des travailleurs et des citoyens en matière de pouvoir d'achat, d'emploi, d'aspiration à un travail émancipateur, de justice sociale et de répartition des richesses, de services publics, de pouvoir d'agir sur son lieu de travail et dans la cité... (dont, au passage, des propositions pour « un système de retraite plus juste et plus lisible »).

Nous insistons fortement, au sortir de la crise Covid, sur **l'aspiration à vivre dignement de son travail**, à travailler mieux, à **être respecté et reconnu** dans son travail.

Le recul de l'âge de départ à la retraite et la façon dont le pouvoir exécutif a procédé pour faire aboutir son projet de loi **ont gravement dégradé la confiance des travailleurs et des citoyens** dans l'action de l'exécutif et au-delà dans le fonctionnement de notre démocratie, dans la capacité pour chacune et chacun de pouvoir vivre dignement de son travail, dans la possibilité de concilier justice sociale et transition écologique.

La CFDT considère qu'il est urgent et impératif d'**agir pour restaurer la confiance** en donnant la priorité aux sujets mis en exergue par le conflit sur les retraites. Nous en dressons ici un inventaire synthétique.

Le communiqué complet (8 pages) est disponible ici :

https://www.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2023-05/20230516_propositions_de_la_cfdt.pdf

Informez-vous. Abonnez-vous !

Nos représentants sont à votre écoute et notre blog vous permet de recevoir en direct les dernières nouvelles, de réagir et plus largement d'offrir un espace de discussion et d'échange nous permettant de pallier l'éloignement géographique.

	<p>1 mail tous les 4 mois, c'est bien... L'information en direct, c'est mieux !</p> <p>Pour être informé en direct et donner votre avis</p> <p>Abonnez-vous au blog Cfdt Modis</p>
--	--

L'inscription est **gratuite, anonyme et résiliable** à tout moment.

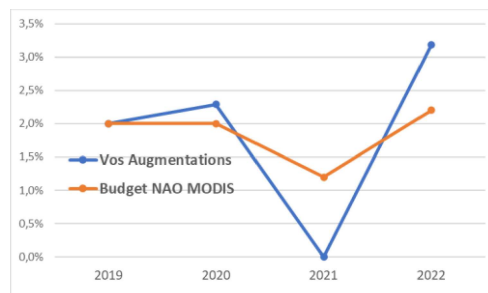
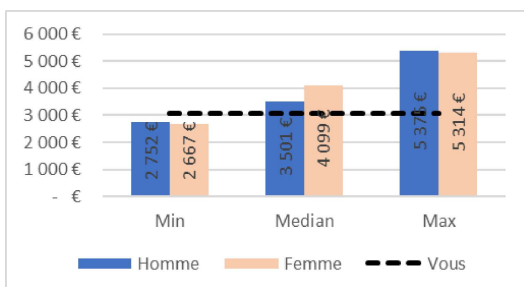
Etes-vous bien payé ?

Découvrez un **nouveau service exclusivement réservé à nos adhérents** : un outil de positionnement salarial complet vous permettant de vous situer aussi bien parmi vos collègues Modis que sur le marché du travail.



L'outil que nous avons mis au point permet de mettre en relation des centaines d'informations salariales pour vous positionner par rapport à vos collègues en tenant compte de :

- Votre classification
- Votre âge
- Votre métier
- Votre sexe
- ...



Il vous permet aussi de **comparer le montant de vos augmentations avec celles de vos collègues**.

Enfin, nous vous donnons **accès aux meilleurs comparateurs de salaire en ligne**, pour vérifier l'adéquation entre votre salaire et ceux du marché.

Ces outils vous permettent de disposer des armes nécessaires pour une vraie progression de carrière.